

**DECISION N° 2026/018/AG
AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE
DE CADRE SOCIO EDUCATIF**

Le Directeur de SEISAAM dont le siège social est sis Route de Lochères – 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret n° 2018/731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière à caractère socio-éducatif,

VU le décret n° 2019-54 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 11 mai 2021 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un concours sur titres pour le recrutement d'un Cadre Socio-Éducatif est ouvert au SEISAAM afin de pourvoir 1 poste de cadre socio-éducatif pour le Pole d'Intervention Social de Bar le Duc ;

ARTICLE 2 :

Date limite de clôture des inscriptions : 15 octobre 2026 (le cachet de la poste faisant foi).

Date prévisionnelle de recrutement : Janvier 2027

ARTICLE 3 :

Les candidats doivent être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) institué par le décret du 25 mars 2004, ou d'une autre qualification reconnue équivalente par la commission institué par l'article 8 du décret du 13 février 2007.



Route de Lochères - CS 12006
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

03.29.88.28.28

accueil@seisaam.fr

ARTICLE 4 :

Les candidatures doivent être adressées, à l'adresse énoncée ci-dessous :

SEISAAM
À l'attention de Monsieur le Directeur
Route de Lochères
BP N° 6
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (fourni par SEISAAM sur demande du candidat) ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le diplôme permettant l'inscription, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (recto/verso) ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une autorisation écrite pour la demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

ARTICLE 5 :

Composition du jury :

- Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son(sa) représentant(e) ;
- Un(e) directeur(trice) d'établissement en fonction dans le département concerné et extérieur à l'établissement ;
- Un(e) cadre socio-éducatif en fonction dans un établissement autre que celui ou ceux où les postes sont à pourvoir ;

ARTICLE 6 :

Le Directeur certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-en-Argonne,
Le 03 août 2026

Le Directeur,
Maxime CLÉMENT

Pro Meuni



Destinataires :

- Affichage dans l'ensemble des structures de l'établissement